

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

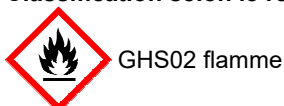
Révision: 15.10.2025

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** tesa Alleskleber / All purpose glue
- **Code du produit** tesa 57007, 57012, 57013, 57015
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Producteur/fournisseur :**
 - tesa SE Tel.: +49-40-88899-101
 - Hugo-Kirchberg-Str. 1
 - D-22848 Norderstedt
 - Allemagne
 - tesa tape Schweiz AG
 - Grossmattstrasse 9
 - CH-8902 Urdorf
 - Tel.: 044 560 01 00
 - Email: tesa-schweiz@tesa.com
- **Service chargé des renseignements :**
 - tesa SE, Affaires réglementaires
 - SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

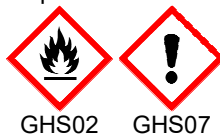


Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.


 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** acétone

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger** H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.
- **2.3 Autres dangers** Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués et pouvant entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description :** Solution of Polyvinylacetate in:
Lösung von Polyvinylacetat in Aceton, Ethanol, Wasser und Spuren von n-Butylacetat

· Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	éthanol	⚠ Flam. Liq. 2, H225	<50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8	acétone	⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	≥20-<25%

- **SVHC** Exempt de substances SVHC ou < 0,1
- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu** sans objet
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours


- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- **après ingestion :** Consulter un médecin si les troubles persistent
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Engourdissement
Peut provoquer somnolence / vertiges.
- **Risques** Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre un incendie plus important avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** En cas d'incendie, il peut être libéré
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante
Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**



Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup de l'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).
Éliminer le matériau contaminé comme un déchet conformément à la section 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 3)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans un endroit frais.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Interdiction de stockage en commun avec des substances des classes de stockage 1, 2A, 4.1A, 4.1B, 4.2, 4.3, 5.1A, 5.1C, 5.2, 6.1B, 6.2, 7
Restrictions de stockage en commun avec des substances des classes de stockage 5.1B, 6.1A, 6.1D, 11

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.
Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions
Pour le stockage de liquides inflammables, il convient de respecter la législation nationale !

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm C1a R1a SSC;
--------------	--

67-64-1 acétone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm B;
--------------	---

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 4)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
67-64-1 acétone	
BAT (Suisse)	50 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
· Indications complémentaires :	Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
· 8.2 Contrôles de l'exposition	
· Contrôles techniques appropriés	Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
· Mesures générales de protection et d'hygiène :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains. Eviter tout contact avec les yeux
· Protection respiratoire :	 En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· Protection des mains :	Non nécessaire. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· Matériau des gants	Utiliser des gants résistants aux solvants. L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.
· Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
· Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.  Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

liquide

· Couleur :

Sans couleur / non défini

· Odeur :

characteristic

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion :

 Mélange : détermination du point de fusion impossible
 non déterminé

(suite page 6)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 5)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55,8-56,6 °C (67-64-1 acétone)
· Point/domaine d'ébullition : Informations complémentaires	
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	2,6 Vol % (67-64-1 acétone)
· supérieure :	15 Vol % (64-17-5 éthanol)
· Point d'éclair :	<20 °C
· Point d'éclair : Données supplémentaires :	
· Température d'inflammation :	425 °C (64-17-5 éthanol)
· Température de décomposition :	

Non déterminé.

· Valeur du pH : Données supplémentaires :	
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 20 °C	6.418 mm ² /s
· dynamique à 20 °C:	6.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Ne s'applique pas aux mélanges
· Pression de vapeur à 20 °C:	247 hPa (67-64-1 acétone)
· Pression de vapeur à 50 °C:	800 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9349 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	visqueux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, lors de l'utilisation, formation possible d' un mélange vapeur-air explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	61,0 %
· eau :	4,0 %
· Teneur en substances solides :	35,0 %
· Point de fusion/congélation : Informations complémentaires :	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 6)

· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effet primaire d'irritation : des yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 7)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**

Exempt de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, CrVI)
Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs) conformément à la directive RoHS.

- **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:**

L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

- **Emballages non nettoyés :**

Void

Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.

- **Recommandation :**

Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage en addition.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA**

UN1133

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR**
- **IMDG, IATA**

ADHÉSIFS
ADHESIVES

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11


Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 8)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	III
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
· **Catégorie SEVESO**

Aucun des composants n'est compris.
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 127.00 (remplace la version 126.00)

Révision: 15.10.2025

Nom du produit tesa Alleskleber / All purpose glue

(suite de la page 9)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **Prescriptions nationales :**
- **Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :** Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse)
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Règlement en cas d'incident :** Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.
- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	61,0
- **VOC (Schweiz)** 62,68 %
- **VOC (CE)** 62,70 %
- **VOCV (CH)** 62,68 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Service établissant la fiche technique :** tesa SE, Corporate Regulatory Affairs
- **Contact :** tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**